

Importance grandissante des relations avec les Autochtones dans le secteur minier au Canada

Pourquoi les entreprises doivent
investir dans l'établissement
de relations significatives
avec les Autochtones



Reconnaissance territoriale

Nous reconnaissons toutes les terres autochtones ancestrales où nous nous trouvons, d'un bout à l'autre du pays. Ce sont les terres où vivent les Premières Nations, les Inuits et les Métis depuis des temps immémoriaux. En signe de notre engagement continu à l'égard des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, nous reconnaissons l'occupation des terres où nous menons nos activités. Tandis que le cheminement d'EY se poursuit, nous vous invitons à réfléchir au rôle que vous pouvez jouer dans une telle démarche de réconciliation.

CONTENU

- 02** Reconnaissance territoriale
- 04** Introduction
- 08** Contexte et synthèse historique
- 10** Importance des relations avec les Autochtones
- 24** Aperçu des relations avec les Autochtones
- 28** Conclusion
- 32** Comment EY peut vous aider
- 34** Sources





Introduction

Chez EY, dans le cadre de notre mission de travailler ensemble pour un monde meilleur, nous aspirons à aider nos clients et les entreprises avec lesquelles nous travaillons à améliorer leurs relations avec les Autochtones.

Au fil de nos mandats et de nos interactions avec nos clients, les leaders responsables des relations avec les Autochtones et notre Conseil des professionnels autochtones, nous avons effectué une recherche sur l'importance des relations avec les Autochtones et sur certains des avantages qui peuvent découler de relations positives avec les communautés autochtones, dans l'optique de fournir du soutien aux entreprises qui souhaitent monter un dossier de décision pouvant justifier la réalisation d'investissements dans de telles relations.

Ces investissements revêtent une importance particulière pour les entreprises canadiennes évoluant dans le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, vu les réserves de ressources naturelles considérables que comptent toutes les régions du pays et l'importance grandissante de les exploiter de façon responsable, ainsi que d'atténuer les répercussions environnementales et sociétales découlant de l'exploitation de telles réserves. Les entreprises qui participent à l'exploitation de ces ressources et à l'établissement d'infrastructures connexes sont susceptibles de considérer que l'obtention préalable d'un consentement libre et éclairé de la part des collectivités concernées constitue une condition de base. À la lumière d'événements récents, il s'avère qu'il doit probablement en être ainsi dans le cas des communautés autochtones visées, comme le font ressortir les diverses études de cas exposées dans le présent rapport.

Les entreprises du secteur de l'énergie et des ressources naturelles qui établissent des relations efficaces avec les communautés autochtones en tirent de nombreux avantages, comme nous le verrons en détail au fil de ce rapport. Entre autres avantages, il convient de mentionner les suivants : rehaussement de la performance organisationnelle à l'égard des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et des questions de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), accroissement des investissements (sources de financement publiques et privées, investissements provenant d'agences gouvernementales, subventions et mesures incitatives), établissement d'un bassin de main-d'œuvre élargi et plus diversifié, renforcement de la crédibilité et de la confiance, et réalisation de progrès au chapitre de la réconciliation.

La participation réelle et significative des communautés, qui peut se présenter sous diverses formes - dont la participation aux capitaux propres, à la chaîne d'approvisionnement et au marché de l'emploi -, figure parmi les avantages les plus importants que peuvent en tirer les entreprises, s'agissant d'une exigence dont le respect est de plus en plus essentiel au maintien ou à l'accélération des délais d'obtention de permis auprès des autorités de réglementation.

Par ailleurs, nous avons également consolidé et perfectionné nos connaissances en lien avec les pratiques exemplaires en matière de relations avec les Autochtones, lesquelles connaissances constituent le fondement de notre Cadre de renforcement des relations avec Autochtones pour le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, sur lequel ces entreprises peuvent s'appuyer pour établir avec ceux-ci des relations mutuellement bénéfiques et durables à long terme.

MÊME SI NOUS CROYONS QU'IL EST IMPORTANT QUE TOUTES LES ENTREPRISES AMÉLIORENT LEURS APTITUDES À ÉTABLIR DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES, CELLES QUI ÉVOLUENT DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES POURRAIENT AVOIR PARTICULIÈREMENT INTÉRÊT À CONCENTRER LEURS EFFORTS SUR DIVERSES COMPOSANTES DE CE CADRE.



Il y a plusieurs éléments essentiels que doivent prendre en compte les entreprises qui souhaitent améliorer leurs aptitudes à établir des relations avec les Autochtones :

1

NÉCESSITÉ D'ÉTABLIR AVEC LES AUTOCHTONES DES RELATIONS DURABLES À LONG TERME

Bien des entreprises se concentrent sur leurs propres besoins lorsqu'elles décident de s'engager auprès de communautés autochtones, mais, pour tisser de véritables liens avec celles-ci, elles doivent établir et cultiver avec elles des relations mutuellement bénéfiques et durables à long terme.

2

IMPORTANCE DE RECONNAÎTRE LA CULTURE ET LES PRIORITÉS PROPRES AUX PREMIÈRES NATIONS, AUX INUITS ET AUX MÉTIS, AINSI QU'À CHACUNE DE LEURS COMMUNAUTÉS

Selon le gouvernement du Canada, le pays compte plus de 650 communautés constituées de membres des Premières Nations ou des peuples inuit et métis¹. Il n'y a pas de feuille de route ou d'approche universelle applicable aux relations avec les Autochtones, car chaque communauté se caractérise par une histoire, une culture et des priorités qui lui sont propres.



3

NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES ENGAGEMENTS FONDÉS SUR UN ESPRIT D'OUVERTURE

Les entreprises qui s'engagent à se familiariser avec la diversité culturelle, l'histoire et le vécu propres à chaque communauté sont plus à même que les autres d'établir avec elle des relations ouvertes reposant sur la confiance. Pour nouer des relations saines avec une communauté autochtone, et pour obtenir son consentement libre et éclairé préalablement à la réalisation de tout projet éventuel la concernant, vous devez bien connaître sa culture unique, de même que le contexte particulier dans lequel elle évolue. L'obtention préalable d'un consentement libre et éclairé est un principe qui est enchâssé dans les normes internationales en matière de protection des droits de la personne, lequel principe garantit aux peuples autochtones le droit d'être pleinement informés des projets d'aménagement ayant une incidence sur leurs terres et leurs ressources, en plus d'exiger l'obtention de leur consentement préalablement au lancement des travaux d'aménagement ou à la prise de mesures d'une telle nature.

4

NÉCESSITÉ DE CONNAÎTRE L'HISTOIRE DES AUTOCHTONES DU CANADA POUR COMPRENDRE LES RELATIONS AVEC EUX ET L'IMPORTANCE DE CELLES-CI

Pour être en mesure de déterminer la meilleure voie à suivre, nous devons réfléchir au passé et le reconnaître. L'histoire incroyablement complexe des relations entre les colons européens, la Couronne britannique, le gouvernement fédéral, les sociétés canadiennes et les peuples autochtones du Canada s'échelonne sur une période de plus de 500 ans. Bien qu'il s'avère impossible de procéder à une analyse historique exhaustive dans le cadre du présent rapport, nous présentons une synthèse de cette histoire à la page suivante. Nous vous incitons à approfondir vos connaissances historiques en effectuant vos propres recherches. Vous pouvez notamment consulter le site du gouvernement du Canada intitulé [Les Premières Nations au Canada](#)¹ ou suivre le cours [Indigenous Canada](#)², que l'Université de l'Alberta met gratuitement à votre disposition.



EY S'EMPLOIE À AMÉLIORER SES RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA ET À FAIRE PROGRESSER LE PROCESSUS DE RÉCONCILIATION.

Nos efforts visent notamment à offrir des emplois, des possibilités de formation et des bourses d'études, ainsi qu'à soutenir les entreprises autochtones et à repenser nos façons de faire habituelles, en nous appuyant sur des politiques internes, des activités de formation et de perfectionnement, et notre processus de certification indépendant. Dans leur travail au quotidien, les équipes d'EY s'efforcent de soutenir les entreprises dans leurs démarches pour faire évoluer leurs relations avec les Autochtones et pour perfectionner leurs compétences en fonction des éléments essentiels que nous venons de voir.


Contexte et synthèse historique

La Constitution du Canada reconnaît l'existence de trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Métis et les Inuits¹. Ce sont trois groupes de peuples distincts, chacun possédant une histoire, des langues, des pratiques culturelles et des croyances religieuses qui lui sont propres. En contexte juridique, ils sont désignés sous le vocable de « peuples autochtones ».

Dans un premier temps, l'histoire des peuples autochtones du Canada se déroule sous le signe de la coopération et de l'établissement de relations économiques essentielles entre les colons européens et chacune des nations autochtones. Toutefois, l'évolution rapide des contextes politique et économique a provoqué un virage majeur dans la dynamique entre les colons et les peuples autochtones. Ces derniers ont été contraints de modifier radicalement leur mode de vie, de ratifier des traités en vertu desquels ils ont été amenés à renoncer à leurs droits de propriété sur les terres où ils vivaient depuis des milliers d'années et de subir les effets du processus d'acculturation systématique enclenché par le gouvernement du Canada.

Une telle dynamique, qui a modifié le cours de l'histoire du Canada, est à l'origine des fondements sur lesquels repose le contexte canadien actuel. Le traitement infligé aux peuples autochtones au cours de cette période, qui s'avère l'une des plus sombres de l'histoire du pays, et les conséquences qui en ont découlé ont encore aujourd'hui une incidence sur les communautés autochtones et leurs relations avec le reste du Canada. Néanmoins, au cours des dernières décennies, les peuples autochtones du Canada ont acquis une reconnaissance juridique qui leur permet de mieux faire respecter leurs droits et ils se sont engagés sur la voie de l'autodétermination. Dans certains cas, des droits concédés par voie de traités ne sont toujours pas reconnus des générations plus tard, et des peuples autochtones ont logé des recours judiciaires visant à faire respecter des ententes conclues antérieurement.

Il ressort clairement de l'histoire des peuples autochtones du Canada que ceux-ci font bel et bien partie intégrante de la société canadienne, mais que les abus subis dans les pensionnats et les écoles autochtones, ainsi que les tentatives d'assimilation, ont laissé sur eux des blessures profondes et durables. Bien que le Canada ait réalisé des progrès au chapitre de la reconnaissance des peuples autochtones et de l'établissement d'un rapprochement entre leur histoire et celle du pays, notre société a encore beaucoup de chemin à parcourir. Les entreprises qui mènent des activités au Canada - surtout celles qui évoluent dans les secteurs de l'exploitation des ressources naturelles et de l'établissement d'infrastructures - doivent accorder la priorité à leurs relations avec les communautés autochtones concernées par les projets qu'elles envisagent d'y réaliser, de façon à établir avec ces communautés des relations solides fondées sur la confiance qui en favorisent la réussite.



**IL RESSORT CLAIREMENT
DE L'HISTOIRE DES
PEUPLES AUTOCHTONES
DU CANADA QUE CEUX-CI
FONT BEL ET BIEN PARTIE
INTÉGRANTE DE LA
SOCIÉTÉ CANADIENNE.**

Importance des relations avec les Autochtones

De nombreuses raisons justifient que les entreprises de partout au Canada se familiarisent davantage avec l'histoire des peuples autochtones du pays et renforcent leurs aptitudes à cultiver des relations avec eux.

En termes d'avantages, elles ont ainsi l'occasion de contribuer à l'avancement du processus de réconciliation, de participer à un secteur économique à forte croissance, de soutenir la transition énergétique en misant sur l'engagement des peuples autochtones, de rehausser leur performance à l'égard des facteurs ESG et des questions DEI, d'augmenter la certitude par rapport aux projets, et de tirer parti d'un important bassin de main-d'œuvre en pleine expansion.

En revanche, les entreprises qui ne travaillent pas au renforcement de leurs aptitudes à cultiver des relations avec les Autochtones s'exposent à tout un éventail de coûts et de risques, notamment aux risques d'atteinte à leur réputation, de perte de crédibilité et de confiance dans la société en général, de report ou d'annulation de projets (avec poursuites et contestations judiciaires susceptibles de s'ensuivre), et d'instauration d'une culture organisationnelle favorisant l'exclusion.

Dans la présente section, nous décrivons en détail plusieurs des avantages que nous venons de voir, de même que la façon dont les entreprises les opérationnalisent.

IL INCOMBE AUX ENTREPRISES CANADIENNES ET AUX ENTREPRISES ÉTRANGÈRES MENANT DES ACTIVITÉS AU CANADA DE CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉCONCILIATION

Les séquelles du colonialisme – notamment les abus perpétrés dans les pensionnats et les écoles autochtones – ont été dévastatrices pour les communautés autochtones du Canada. Tous les Canadiens ont la responsabilité de contribuer à l'avancement du processus de réconciliation¹.

Le rapport final que la Commission de vérité et réconciliation a publié en 2015 énonce **94 appels à l'action**³. Dans l'appel à l'action 92, intitulé *Les entreprises et la réconciliation*, la Commission demande aux entreprises du Canada d'adopter la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* « en tant que cadre de réconciliation et d'appliquer les normes et les principes qui s'y rattachent dans le cadre des politiques organisationnelles et des principales activités opérationnelles touchant les peuples autochtones, leurs terres et leurs ressources ».

TOUS LES CANADIENS ONT LA RESPONSABILITÉ DE CONTRIBUER À L'AVANCEMENT DU PROCESSUS DE RÉCONCILIATION.

¹ « Pour la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements²⁹. »

L'adoption du cadre de réconciliation que préconise cette déclaration des Nations Unies se traduit par la mise en œuvre des mesures suivantes³ :

- S'engager à tenir des consultations significatives

- Établir des relations respectueuses

- Obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique

- Veiller à ce que les peuples autochtones aient un accès équitable aux emplois, à la formation et aux possibilités de formation dans le secteur des entreprises

- Veiller à ce que les collectivités autochtones retirent des avantages à long terme des projets de développement économique

- Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme.

Tous ces principes, qui constituent des éléments essentiels sur lesquels doivent s'appuyer les entreprises qui souhaitent jouer un rôle clé dans l'avancement du processus de réconciliation, sont intégrés aux divers volets de notre Cadre de renforcement des relations avec les Autochtones pour le secteur de l'énergie et des ressources naturelles.

TC Energy

PLEINS FEUX - SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS ET MOBILISATION DES EMPLOYÉS

TC Energy est une importante entreprise albertaine du secteur de l'énergie qui exploite au Canada, aux États-Unis et au Mexique des infrastructures énergétiques qui facilitent le transport de gaz naturel, de pétrole brut et d'autres types de ressources énergétiques.

Considérée comme étant un leader en matière de questions autochtones, TC Energy offre une formation de sensibilisation sur les cultures autochtones à ses employés depuis 2001. En réponse à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, l'entreprise a pris l'engagement d'élargir l'accès à cette formation panorganisationnelle aux membres de son conseil d'administration et aux entrepreneurs avec lesquels elle fait affaire.

Outre cette formation de sensibilisation aux cultures autochtones, TC Energy soutient diverses initiatives communautaires axées sur certaines priorités établies par les communautés, dont l'acquisition de matériel de sécurité, la préparation aux situations d'urgence et la tenue d'événements culturels. Elle se concentre aussi sur le renforcement des capacités et des compétences de ses employés autochtones, selon les exigences en lien avec ses projets. Elle s'est également dotée d'un « cadre de promotion de l'équité dans la réalisation des projets » qui est axé sur le recensement des possibilités de participation financière à ses activités susceptibles d'être offertes à des groupes autochtones³⁰.

Cette étude de cas rend compte des résultats positifs que cette entreprise a obtenus par suite de son engagement à accorder la priorité à ses relations avec les Autochtones. EY Canada ne prétend nullement avoir contribué de quelque façon que ce soit à l'obtention de tels résultats par cette entreprise dans le cadre de sa relation d'affaires avec celle-ci ou de la prestation des services offerts.

Suncor Energy

PLEINS FEUX - UN ESPRIT DE COLLABORATION REPOSANT SUR LA CONFIANCE

Suncor Énergie est une entreprise intégrée canadienne de Calgary (Alberta) qui évolue dans le secteur de l'énergie. Elle est spécialisée dans la production de pétrole brut synthétique à partir de sables pétrolifères.

Le conseil de bande de la Première Nation de Fort McKay gouverne cinq réserves autochtones du nord-est de l'Alberta. Quant au conseil de bande de la Première Nation crie Mikisew, il gouverne les communautés crie de Woodland, en Alberta, ainsi que celles des Territoires du Nord-Ouest.

En 2017, ces nations ont acquis une participation de 49 % dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est de Suncor, qui se trouve à une trentaine de kilomètres au nord de Fort McMurray, en Alberta.

Suncor a jeté les bases d'interactions reposant sur la confiance et la collaboration avec ces deux Premières Nations, en se mettant à l'écoute de leurs aspirations et de leurs besoins, de même qu'en prenant conscience de leur aspiration à bénéficier d'une source de revenus stables à long terme. Grâce à son esprit de collaboration, Suncor a pu mettre au point une solution mutuellement bénéfique, et le mandat s'est imposé en tant que modèle de projet faisant intervenir des soumissionnaires et des communautés capables d'établir des relations profitables à long terme.

Le partenariat a également engendré de nouvelles possibilités pour Suncor, notamment la conclusion en 2021 d'un partenariat avec huit communautés autochtones en vue de l'acquisition d'une participation de 15 % dans Northern Courier Pipeline Limited Partnership et de la construction d'une route reliant les installations de Fort Hills au Parc de stockage Est de Suncor³¹.

Cette étude de cas rend compte des résultats positifs que cette entreprise a obtenus par suite de son engagement à accorder la priorité à ses relations avec les Autochtones. EY Canada ne prétend nullement avoir contribué de quelque façon que ce soit à l'obtention de tels résultats par cette entreprise dans le cadre de sa relation d'affaires avec celle-ci ou de la prestation des services offerts.





CROISSANCE DES ENTREPRISES AUTOCHTONES ET AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOURCES DE FINANCEMENT

Bien que les capacités des communautés autochtones du Canada varient beaucoup de l'une à l'autre, la contribution des peuples et communautés autochtones à l'économie du pays s'est accrue considérablement au cours des dernières décennies. Selon Statistique Canada, la part du PIB du Canada attribuable aux peuples autochtones est passée de 41,7 milliards de dollars en 2012 à 54,1 milliards de dollars en 2019, une croissance qui est généralisée dans presque tous les secteurs d'activité⁴. Selon le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA), la contribution des peuples autochtones au PIB du Canada devrait s'élever à 100 milliards de dollars en 2024⁵.

Bien que l'accès aux sources de financement reste un enjeu pour les communautés et les entrepreneurs autochtones, le rôle de ceux-ci dans la réalisation de projets de grande envergure, surtout dans le secteur de l'énergie, a évolué considérablement; après avoir joué pendant longtemps un rôle mineur, ces communautés et ces entrepreneurs sont devenus des bénéficiaires de diverses ententes de règlement, des partenaires d'affaires actifs et les détenteurs des capitaux propres engagés⁶.

Même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, les sociétés de développement économique autochtones (SDEA) investissent dans d'importants projets industriels dont elles assurent la réalisation - notamment dans les secteurs des ressources naturelles, de l'énergie, de la construction, de l'accueil, du voyage et du tourisme, des arts, des services professionnels et des technologies -, et des possibilités de partenariats s'offrent à elles dans tous les secteurs d'activité. Les entreprises qui entretiennent de solides relations avec les Autochtones auront la possibilité d'établir des relations mutuellement bénéfiques avec ces entreprises autochtones en pleine croissance.

EN OUTRE, LE TAUX DE CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES PAR DES ENTREPRENEURS AUTOCHTONES EST NEUF FOIS SUPÉRIEUR À LA MOYENNE CANADIENNE, ET LE CANADA COMPTE PLUS DE 50 000 ENTREPRISES AUTOCHTONES, DONT 12 % ENVIRON REPRÉSENTENT DES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NATIONS ET DE COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES⁵.

PARTICIPATION DES AUTOCHTONES À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Au cours des deux dernières décennies, les communautés, administrations publiques et entreprises autochtones de toutes les régions du Canada ont contribué activement à la mise au point de projets dans le secteur des énergies renouvelables. Depuis 2017, le nombre des projets de moyenne et de grande envergure réalisés par des Autochtones dans le secteur des énergies propres a augmenté de 29,6 %, et, en février 2022, les entités issues des Premières Nations ou des peuples métis et inuit jouaient un rôle de partenaire ou de bénéficiaire dans le cadre de près de 20 % des projets d'établissement d'infrastructures de production d'électricité réalisés au Canada⁷.

- **LE NOMBRE DES PROJETS DE MOYENNE ET DE GRANDE ENVERGURE RÉALISÉS PAR DES AUTOCHTONES DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES PROPRES A AUGMENTÉ DE**

29,6 %

- **LES ENTITÉS ISSUES DES PREMIÈRES NATIONS OU DES PEUPLES MÉTIS ET INUIT JOUAIENT UN RÔLE DE PARTENAIRE OU DE BÉNÉFICIAIRE DANS LE CADRE DE PRÈS DE**

20 %

LES PEUPLES AUTOCHTONES SONT APPELÉS À JOUER UN RÔLE DE PREMIER PLAN DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PAYS, ET LES ENTREPRISES QUI ENTretiennent AVEC EUX DES RELATIONS REPOSANT SUR UN ESPRIT DE COLLABORATION AURONT ACCÈS À UN PLUS GRAND ÉVENTAIL DE POSSIBILITÉS, TOUT EN PARVENANT À MIEUX SE POSITIONNER POUR ASSURER LEUR RÉUSSITE.



Evolve Power

PLEINS FEUX - ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE DE MOBILISATION MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUE

En avril 2023, Evolve Power (connue auparavant sous la désignation Montem Resources), une entreprise albertaine qui est un leader dans le secteur de l'exploitation des énergies renouvelables et du charbon, a vendu à TransAlta 50 % des intérêts qu'elle détenait dans le Tent Mountain Renewable Energy Complex (TM-REX), dans le cadre d'une transaction qui a mené à la création de Tent Mountain Pumped Hydro Limited Partnership. Cette transaction a été réalisée de façon à assurer désormais une gestion conjointe de la nouvelle entreprise.

Le TM-REX est établi sur les terres ancestrales de la nation Piikani. Il tire parti des actifs existants d'Evolve Power et de Tent Mountain, qui comprennent un grand réservoir d'eau situé sur le territoire détenu par Evolve Power, de même que les voies d'accès aux infrastructures, aux lignes électriques à haute tension, aux gazoducs et à l'autoroute interprovinciale 3. L'établissement d'un système de stockage d'énergie hydraulique par pompage d'une capacité de 320 MW, la mise en service d'un électrolyseur d'hydrogène vert hors site d'une capacité de 100 MW et l'aménagement d'un parc éolien hors site d'une capacité de 100 MW sont prévus dans le cadre du projet.

Les démarches préliminaires engagées par Evolve Power pour mobiliser les Autochtones constituent l'un des principaux facteurs de réussite du projet. L'entreprise a conclu avec la nation Piikani un accord-cadre en vertu duquel les parties sont à même d'établir des relations à long terme mutuellement bénéfiques et reposant sur la collaboration. Cet accord-cadre reconnaît que la nation Piikani détient certains droits autochtones et issus de traités sur les terres visées par le projet, tout en prenant en compte son intérêt pour les perspectives offertes par ce dernier, notamment en termes de création d'emplois et de développement économique³⁸.

Cette étude de cas rend compte des résultats positifs que cette entreprise a obtenus par suite de son engagement à accorder la priorité à ses relations avec les Autochtones. EY Canada ne prétend nullement avoir contribué de quelque façon que ce soit à l'obtention de tels résultats par cette entreprise dans le cadre de sa relation d'affaires avec celle-ci ou de la prestation des services offerts.



PERFORMANCE À L'ÉGARD DES FACTEURS ESG(I) ET DES QUESTIONS DEI

Les relations avec les Autochtones constituent désormais un aspect clé dans l'évaluation de la performance ESG des entreprises. La *Stratégie économique nationale pour les Autochtones au Canada 2022*² exhorte les entreprises à prendre en compte les Autochtones dans l'établissement de leurs objectifs ESG, ainsi qu'à adopter les principes régissant la communication de leurs informations en matière de protection de l'environnement, de responsabilité sociale, de gouvernance et d'inclusion des autochtones (ESGI)⁸. Par ailleurs, la représentation des Autochtones représente également un volet clé du processus d'évaluation de la performance des entreprises canadiennes à l'égard des questions de diversité, d'équité et d'inclusion.

Les sociétés ayant fait appel au public régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) sont tenues de communiquer à leurs actionnaires et à Corporations Canada des renseignements sur la représentation des Autochtones au sein de leur conseil d'administration et de leur équipe de la haute direction⁹. Voici des résultats clés en lien avec les Autochtones qui sont tirés du rapport de 2022⁹ :

Bien que la représentation des Autochtones au sein de la haute direction et des conseils d'administration des entreprises reste bien en deçà de leur poids démographique au Canada, lequel était estimé à 5 % environ en 2016¹⁰, l'accroissement de leur représentation dans des postes de direction est une tendance qui va en s'accroissant.

Même si aucune disposition légale n'oblige actuellement les entreprises à communiquer leur performance à l'égard des facteurs ESG (I) au Canada, le gouvernement fédéral a annoncé dans son plus récent budget qu'il prévoit imposer progressivement des obligations d'information en la matière aux institutions financières fédérales, qui commenceront alors à faire rapport sur leurs risques liés aux changements climatiques conformément au cadre proposé par le Groupe de travail sur l'information relative aux changements climatiques (GIFCC), ce qui aura une incidence sur la façon dont l'économie canadienne composera avec la communication des rapports ESG¹¹.

■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

⊙ **POURCENTAGE DES SOCIÉTÉS AYANT FAIT APPEL AU PUBLIC DONT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTE AU MOINS UNE PERSONNE AUTOCHTONE**

1,7 %

2,0 %

3,0 %

⊙ **POURCENTAGE DES POSTES DE HAUTE DIRECTION QUI SONT OCCUPÉS PAR DES AUTOCHTONES**

0,2 %

0,4 %

0,4 %

² La Stratégie économique nationale pour les Autochtones au Canada 2022, qui a été mise au point par une coalition de plus de 25 organisations autochtones nationales, est la première stratégie du genre à avoir été conçue et élaborée exclusivement par des leaders, des institutions et des organisations autochtones de partout au pays. Elle s'articule autour de quatre volets stratégiques - à savoir, la population, les terres, les infrastructures et les finances - et énonce 107 appels à la prospérité économique visant à orienter la société canadienne vers un avenir plus équitable et prospère³⁷.

LES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES CONSTITUENT DÉSORMAIS UN ASPECT CLÉ DANS L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE ESG DES ENTREPRISES.



⊙ POURCENTAGE DES SOCIÉTÉS AYANT FAIT APPEL AU PUBLIC QUI ONT ÉTABLI DES CIBLES POUR LA REPRÉSENTATION DES PERSONNES AUTOCHTONES AU SEIN DE LEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

1,0 %

2,0 %

3,0 %

⊙ POURCENTAGE DES SOCIÉTÉS AYANT FAIT APPEL AU PUBLIC QUI ONT ADOPTÉ UNE POLITIQUE ÉCRITE CONCERNANT LA RECHERCHE ET LA SÉLECTION D'AUTOCHTONES DESTINÉS À OCCUPER DES POSTES D'ADMINISTRATEURS

26 %

32 %

28 %

Birchcliff Energy

PLEINS FEUX - COLLABORATION AVEC LES ENTREPRISES ET PARTICIPATION À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Birchcliff Energy Ltd. est une entreprise albertaine du secteur du pétrole et du gaz dont les activités se concentrent dans la région de l'arche de Peace River, en Alberta, où se trouvent les terres ancestrales occupées par les membres des Premières Nations du traité n° 8 et par le peuple métis. Dans son rapport ESG, Birchcliff énonce que le renforcement de ses relations avec les Autochtones compte parmi ses principales priorités.

Birchcliff fait figure de leader, en procédant à des consultations axées sur l'inclusion et en s'engageant à investir dans la communauté, dans une optique de renforcement de ses relations avec les groupes autochtones. Ses investissements dans la communauté visent certains domaines d'intervention, tels que l'éducation, le développement culturel et économique, la création d'emplois, la sensibilisation de ses employés et l'intégration des questions d'inclusion à la chaîne d'approvisionnement.

En 2021, Birchcliff a attribué à des fournisseurs autochtones des contrats de soutien d'une valeur de quelque 2,3 millions de dollars axés sur la gestion des ressources en eau, la préparation de sites, la location de matériel de sécurité et de forage, l'utilisation de services médicaux, et la réalisation de travaux environnementaux et de remise en état de sites. Dans la mesure du possible, l'entreprise s'efforce également de recruter des employés et des entrepreneurs locaux, notamment des entrepreneurs ayant conclu des partenariats avec des membres de communautés autochtones ou dont l'entreprise est détenue par des personnes issues de celles-ci³².

Birchcliff considère que le développement de relations d'affaires reposant sur la collaboration avec les Premières Nations et les communautés métisses est l'un des moyens des plus efficaces pour établir avec elles des liens solides et durables.

Cette étude de cas rend compte des résultats positifs que cette entreprise a obtenus par suite de son engagement à accorder la priorité à ses relations avec les Autochtones. EY Canada ne prétend nullement avoir contribué de quelque façon que ce soit à l'obtention de tels résultats par cette entreprise dans le cadre de sa relation d'affaires avec celle-ci ou de la prestation des services offerts.



Outre les dispositions légales évoquées par le gouvernement du Canada, de nombreux organismes non gouvernementaux se dotent d'un cadre de présentation de leurs informations ESG(I) et DEI en lien avec les Autochtones.

ORGANISATION

OBLIGATIONS D'INFORMATION RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

L'Association canadienne de l'industrie de la Chimie (ACIC)

L'ACIC a mis à jour en 2020 la section de ses codes de Gestion responsable portant sur les relations avec les Autochtones afin d'y inclure de nouveaux engagements pour ses membres en vue de mobiliser les communautés autochtones, et ce, au moyen de processus proactifs et officiels¹².

L'Association minière du Canada (AMC)

En 2019, dans le cadre de son initiative *Vers le développement minier durable* (TSM), l'AMC a adopté un nouveau protocole TSM de relations avec les Autochtones et les collectivités qui propose cinq indicateurs de rendement, ainsi que les bonnes pratiques à appliquer. Tous les membres de l'AMC sont soumis à des évaluations reposant sur ce protocole, dont les résultats sont publiés chaque année¹³.

L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP)

En 2021, l'ACPP a publié un rapport mettant en évidence les efforts que les entreprises du secteur du pétrole et du gaz déploient pour former et recruter des entreprises, des communautés et des personnes autochtones, ainsi que pour établir des partenariats avec elles¹⁴. Tim McMillan, président de l'ACPP, soutient que ce rapport fera figure de référentiel dans le secteur¹⁵.

L'application des facteurs et paramètres d'évaluation ESG (I) et DEI aux fins du renforcement des relations avec les Autochtones continuera de gagner en importance à mesure que les investisseurs, les autorités de réglementation et les administrations publiques resserreront leurs contrôles de la mise en œuvre des facteurs autres qu'économiques et de la performance à l'égard de ceux-ci. Il importe de souligner toutefois que de nombreux facteurs relatifs aux relations avec les Autochtones - tels que la tenue de consultations constructives et la prise d'engagements significatifs - ne sont pas mesurables, du fait qu'ils revêtent un caractère plus qualitatif.

L'APPLICATION DES FACTEURS ET PARAMÈTRES D'ÉVALUATION ESG (I) ET DEI AUX FINS DU RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES CONTINUERA DE GAGNER EN IMPORTANCE À MESURE QUE LES INVESTISSEURS, LES AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION ET LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES RESSERRERONT LEURS CONTRÔLES DE LA MISE EN ŒUVRE DES FACTEURS AUTRES QU'ÉCONOMIQUES ET DE LA PERFORMANCE À L'ÉGARD DE CEUX-CI.

LA PARTICIPATION DES AUTOCHTONES PERMET D'ÉTABLIR UNE CERTAINE CERTITUDE PAR RAPPORT AUX PROJETS ET DE STIMULER L'INVESTISSEMENT

Partout au Canada, les administrations publiques provinciales ont commencé à exiger la communication d'informations relatives à la participation des Autochtones dans le cadre des demandes, des projets et des appels d'offres.

En voici quelques exemples :

2018 | Alberta

ALBERTA ENERGY

Demandes / projet / appel d'offres :

Demandes dans le cadre du programme d'infrastructure pour les matières premières pétrochimiques¹⁷

Participation des Autochtones :

La « participation des communautés autochtones » est l'un des huit critères d'évaluation applicables.

2019 | Alberta

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA

Demandes / projet / appel d'offres :

Indigenous Opportunities Corporation

Participation des Autochtones :

Création de l'Indigenous Opportunities Corporation, dont l'objectif consiste à faciliter la participation financière des communautés autochtones aux grands projets portant sur les ressources naturelles¹⁹.

2019 | Manitoba

GOVERNEMENT DU MANITOBA

Demandes / projet / appel d'offres :

Keeyask Hydropower LP

Participation des Autochtones :

Possibilité pour les Premières Nations touchées par la construction, la détention et l'exploitation du barrage d'acquérir une participation anticipée dans le cadre du projet¹⁹.

2019 | Ontario

ONTARIO POWER GENERATION (OPG)

Demandes / projet / appel d'offres :

Offres de services dans le secteur de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable

Participation des Autochtones :

Obligation pour les soumissionnaires de prévoir des niveaux de participation minimums pour les Autochtones¹⁹.

2020 | Manitoba

GOVERNEMENT OF MANITOBA

Demandes / projet / appel d'offres :

Indigenous Procurement Initiative

Participation des Autochtones :

Initiative mise au point par l'intermédiaire de la division des services d'approvisionnement afin d'accroître la participation des entreprises détenues par des Autochtones au processus d'achat de biens et services des ministères du gouvernement du Manitoba²⁰.

2020 | Saskatchewan

GOVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

Demandes / projet / appel d'offres :

Participation des Autochtones aux projets de pipeline

Participation des Autochtones :

Financement à l'appui de la participation des Autochtones au secteur des ressources naturelles dans le cadre d'initiatives de partage des bénéfices et de prise de participation²².

2021 | Saskatchewan

GOVERNEMENT DE LA SASKATCHEWAN

Demandes / projet / appel d'offres :

Programme de fermeture accélérée de sites (ASCP)

Participation des Autochtones :

Programme mis au point par le First Nations Stewardship Fund et l'Indigenous Business Credit Pool, qui y injecteront jusqu'à 50 millions de dollars afin de soutenir la participation des Premières Nations et des Métis²¹.

2022 | Alberta

GOVERNEMENT DE L'ALBERTA

Demandes / projet / appel d'offres :

Appel d'offres complètes pour le projet d'établissement de centres de séquestration du carbone¹⁸

Participation des Autochtones :

La communication des informations relatives à la participation des communautés autochtones aux bénéfiques fait partie des obligations d'information relatives aux modèles d'affaires (pondération de 31,91 %).

En outre, le gouvernement du Canada a adopté une disposition en vertu de laquelle les ministères et organismes fédéraux devront attribuer un minimum de 5 % de la valeur totale des contrats à des entreprises appartenant à des Autochtones. Mise en œuvre progressivement sur une période de trois ans, cette exigence devrait entrer pleinement en vigueur en 2024²³. Les entreprises qui n'entretiennent pas de solides relations avec les Autochtones seront plus susceptibles d'être privées de telles occasions d'investissement, et leurs projets risquent désormais davantage d'être abandonnés.

Kineticor

PLEINS FEUX - CONCEPTION DE PARTENARIAT D'AFFAIRES PRIMÉE

La construction par l'entreprise albertaine Kineticor Resource Corporation d'une centrale de production d'énergie à cycles combinés d'une capacité de 900 MW sur un site de 52 hectares détenu par la Couronne est prévue dans le cadre du projet de centrale électrique Cascade.

Une société de portefeuille détenue par la nation sioux nakota d'Alexis, les nations cries d'Enoch et de Kehewin, et les Premières Nations d'O'Chiese, de Paul et de Whitefish Lake a investi 93 millions de dollars dans l'acquisition d'une participation dans la nouvelle centrale électrique au gaz naturel. Cette transaction est adossée à une garantie de prêt accordée par l'Alberta Indigenous Opportunities Corporation (AIOC), une société d'État que le gouvernement de l'Alberta a mise sur pied pour soutenir les groupes autochtones souhaitant investir dans la réalisation de projets dans le secteur des ressources naturelles^{36, 39}.

En 2020, Project Finance International a décerné la distinction de transaction canadienne de l'année dans le secteur de la production d'électricité (*Canadian Power Deal of the Year 2020*) au projet de centrale électrique Cascade, en reconnaissance notamment du caractère novateur du partenariat conclu avec les Premières Nations, ainsi que de la stratégie de passation de contrats à long terme avec celles-ci mise en œuvre dans le cadre du partenariat³⁹.

Il s'agit du premier projet dans le cadre duquel le gouvernement de l'Alberta, par l'intermédiaire de l'AIOC, a joué un rôle pour assurer la participation des Autochtones à un projet de grande envergure³⁵.

Cette étude de cas rend compte des résultats positifs que cette entreprise a obtenus par suite de son engagement à accorder la priorité à ses relations avec les Autochtones. EY Canada ne prétend nullement avoir contribué de quelque façon que ce soit à l'obtention de tels résultats par cette entreprise dans le cadre de sa relation d'affaires avec celle-ci ou de la prestation des services offerts.



Cameco

PLEINS FEUX - PRATIQUES D'EMBAUCHE ET PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE INCLUSIFS

Cameco, l'un des plus importants producteurs d'uranium du monde, exerce ses activités dans quatre sites situés dans le nord de la Saskatchewan, plus précisément sur des terres ancestrales autochtones, grâce à des ententes de collaboration conclues avec les communautés autochtones locales.

En s'appuyant sur toute une gamme de programmes de services de soutien aux étudiants, aux établissements d'enseignement et aux communautés, ainsi que sur divers programmes de formation en cours d'emploi et de programmes de recrutement et de rétention de personnel ciblés, Cameco est parvenue à accroître continuellement son bassin de main-d'œuvre autochtone, jusqu'à devenir le plus important employeur de membres de communautés autochtones dans le secteur industriel du Canada.

Depuis de nombreuses années, Cameco est reconnue comme étant l'un des meilleurs employeurs du pays en matière de diversité. Le soutien considérable que l'entreprise accorde au perfectionnement des talents autochtones - notamment dans le cadre de ses programmes d'attribution de bourses d'études, d'offre de stages aux étudiants et de réalisation d'activités internes de développement de carrière - est le principal aspect de son approche qu'il importe surtout de retenir.

Cameco génère ainsi des avantages durables à long terme, en s'appuyant sur son engagement communautaire, de même qu'en apportant son soutien à la mise en œuvre de programmes de perfectionnement, de formation en cours d'emploi, et de recrutement et de rétention de personnel. Son approche globale, qui ne se limite pas à établir une cible d'embauche d'Autochtones, fait partie des facteurs fondamentaux qui sont à l'origine de son succès considérable³³.

Cette étude de cas rend compte des résultats positifs que cette entreprise a obtenus par suite de son engagement à accorder la priorité à ses relations avec les Autochtones. EY Canada ne prétend nullement avoir contribué de quelque façon que ce soit à l'obtention de tels résultats par cette entreprise dans le cadre de sa relation d'affaires avec celle-ci ou de la prestation des services offerts.





CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE DE MAIN-D'ŒUVRE

Les communautés autochtones comptent parmi les populations du Canada les plus jeunes et dont la croissance est la plus rapide. Selon le recensement que Statistique Canada a réalisé en 2021, la population autochtone a connu une croissance de 9,4 % de 2016 à 2021, soit une croissance plus importante que celle de la population non autochtone (+5,3 %) au cours de la même période²⁴. De 2011 à 2016, la population autochtone a augmenté de 18,9 %. Par ailleurs, la population autochtone du Canada est en moyenne 8,2 ans plus jeune que l'ensemble de la population non autochtone²⁴.

Dans un contexte où la population du Canada est vieillissante et où les entreprises sont perpétuellement en quête de nouveaux talents, celles-ci ont l'occasion de collaborer avec les communautés autochtones en vue du renforcement de nouveaux ensembles de compétences et de capacités permettant de répondre plus facilement à leurs besoins actuels et futurs en matière de ressources humaines.

La majorité des Autochtones du Canada (56 %) vivent hors des grands centres urbains (de plus de 100 000 habitants)²⁴. Les employés autochtones locaux sont plus susceptibles de conserver leur emploi dans leur communauté que les employés qui n'ont pas l'habitude de relever les défis liés à la vie et au travail en régions éloignées. Les projets qui favorisent la création d'un plus grand nombre d'emplois à l'échelle locale se traduisent par l'intégration des connaissances locales, la compression des coûts de transport et d'hébergement, et la diminution du besoin de recourir à une main-d'œuvre temporaire et à des camps de travail éloignés, d'où la réduction de leur empreinte environnementale²⁵. L'embauche d'Autochtones permet de disposer d'un bassin de main-d'œuvre accessible et d'établir des relations avec les communautés locales, de sorte que toutes les parties en bénéficient²⁶.

**LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES
COMPTENT PARMIS LES POPULATIONS
DU CANADA LES PLUS JEUNES ET DONT
LA CROISSANCE EST LA PLUS RAPIDE.**

Aperçu des relations avec les Autochtones

Les relations que les entreprises entretiennent avec les groupes autochtones du Canada, de même que les ententes conclues avec eux, ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Il reste néanmoins qu'un grand nombre d'entreprises ne savent pas comment établir avec eux une collaboration efficace, significative et équitable²⁷.

Une étude visant à déterminer le niveau d'engagement de plus de 500 moyennes et grandes entreprises canadiennes évoluant dans divers secteurs d'activité a révélé que 85 % d'entre elles sont « démobilisées » en ce qui concerne l'établissement d'un dialogue avec les communautés autochtones, de même qu'en ce qui a trait à leur niveau de sensibilisation et de préparation, à leurs stratégies, aux consultations et aux partenariats²⁸.

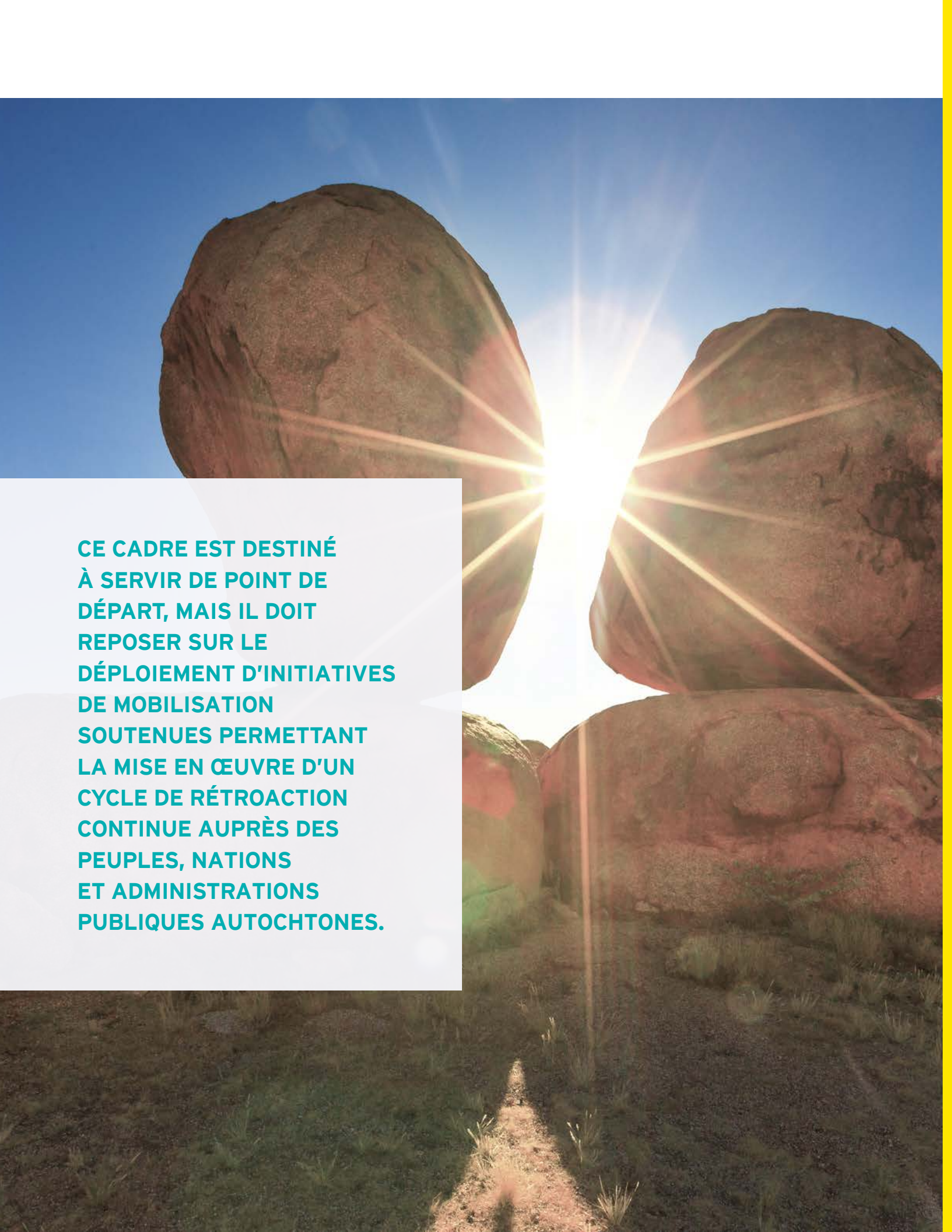
Selon la même étude, seulement 25 % des entreprises disposent de stratégies d'emploi ou de développement commercial ou communautaire axées sur les Autochtones, et seulement 10 % ont mis en œuvre de telles stratégies²⁸.

Afin de soutenir les entreprises du secteur de l'énergie et des ressources naturelles de partout au Canada dans leurs efforts de sensibilisation et dans la mise au point d'une approche éclairée axée sur l'établissement avec les peuples autochtones de relations durables, mutuellement bénéfiques et reposant sur la confiance et le respect, des équipes d'EY ont établi pour elles notre **Cadre de renforcement des relations avec les Autochtones**. Ce cadre est le résultat de nos recherches et de l'expérience que nous avons acquise au cours de la réalisation de nombreux mandats qui nous ont donné l'occasion de collaborer avec une grande diversité d'entreprises, de groupes autochtones et d'autres parties concernées. Il donne un aperçu des fondements essentiels sur lesquels repose l'établissement de relations mutuellement bénéfiques avec les Autochtones, notamment dans la mise en œuvre de mandats, d'initiatives de collaboration entre entreprises et d'ententes de participation au financement de projets, le tout s'inscrivant dans une démarche fondamentale orientée vers la sensibilisation aux cultures autochtones

et le respect de ces cultures. Il se présente sous la forme de cycles, rendant compte ainsi du fait qu'il ne s'agit pas d'une démarche linéaire, mais plutôt d'un engagement continu qui finit par faire partie intégrante du cadre de gouvernance organisationnel.

L'importance relative d'une composante ou d'une sous-composante de ce cadre dépend des relations particulières qu'une entreprise entretient avec une communauté autochtone. Ce cadre doit être pris en considération, sans pour autant empêcher la prise en compte d'autres facteurs que ceux qui y sont mentionnés. Il est destiné à servir de point de départ, mais il doit reposer sur le déploiement d'initiatives de mobilisation soutenues permettant la mise en œuvre d'un cycle de rétroaction continue auprès des peuples, nations et administrations publiques autochtones.

L'établissement de relations avec les Autochtones peut s'avérer très complexe. Chacune des communautés autochtones du Canada est unique, et le type de relations qu'elle entretient avec différentes entreprises peut varier. **Il n'y a pas d'approche standard ou de solution universelle**. Le cadre que nous proposons vise à provoquer la réflexion sur les divers types d'approches envisageables. C'est pourquoi, préalablement au recensement et à la présentation des possibilités à explorer, il est extrêmement important que les entreprises renforcent leurs aptitudes, tout en consacrant le temps et l'énergie nécessaires pour apprendre à mieux connaître chacun des groupes et communautés autochtones. Pour gagner la confiance de ceux-ci, elles doivent notamment reconnaître leurs propres erreurs de parcours, en prendre la responsabilité, et s'engager à entretenir avec eux des relations à long terme, sans égard aux occasions d'affaires qui pourraient en découler.



**CE CADRE EST DESTINÉ
À SERVIR DE POINT DE
DÉPART, MAIS IL DOIT
REPOSER SUR LE
DÉPLOIEMENT D'INITIATIVES
DE MOBILISATION
SOUTENUES PERMETTANT
LA MISE EN ŒUVRE D'UN
CYCLE DE RÉTROACTION
CONTINUE AUPRÈS DES
PEUPLES, NATIONS
ET ADMINISTRATIONS
PUBLIQUES AUTOCHTONES.**

Cadre de renforcement des relations avec les Autochtones d'EY

Le renforcement des relations avec les peuples autochtones passe forcément par la promotion et le maintien de relations résilientes à long terme qui sont fondées sur la vérité, le respect et la confiance mutuels, l'esprit d'engagement, la reddition de comptes et la responsabilisation, de même que sur la reconnaissance des Premières Nations et des peuples inuits et métis, chacune des communautés qui en sont issues ayant sa propre culture et ses propres priorités.



Ce cadre se présente sous la forme de cycles, rendant compte ainsi du fait que l'établissement de relations significatives entre une entreprise et une communauté autochtone ne s'inscrit pas dans une démarche linéaire, mais plutôt dans un engagement continu qui finit par faire partie intégrante du cadre de gouvernance organisationnel, lequel est orienté essentiellement vers la sensibilisation aux diverses cultures et le respect de celles-ci. Ce cadre s'appuie sur un cycle de rétroaction continue au cours duquel les communautés autochtones ont l'occasion de communiquer de la rétroaction à l'égard de chacune de ses sous-composantes.

1

SENSIBILISATION AUX CULTURES ET RESPECT DE CELLES-CI

SENSIBILISATION DES EMPLOYÉS AUX CULTURES AUTOCHTONES ET OFFRE DE FORMATIONS

SUR CELLES-CI - Comprendre et enseigner l'histoire, les cultures et les visions du monde autochtones, en prendre acte, et offrir de la formation sur l'inclusion et la lutte contre le racisme à tous les paliers organisationnels.

TRADITIONS ET PROTOCOLES AUTOCHTONES - Reconnaître, comprendre et respecter les points de vue, traditions, styles de communication et cérémonies uniques des peuples autochtones et de chacune des communautés avec lesquelles des relations seront établies.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE - Intégrer la reconnaissance des territoires aux pratiques opérationnelles, de façon à reconnaître et à respecter les peuples autochtones en tant que gardiens originels de ces territoires, et reconnaître que leurs cultures, leurs cérémonies et leurs traditions sont intrinsèquement liées à la nature.

2

COLLABORATION AVEC LES ENTREPRISES

EMPLOI - Intégrer les initiatives de recrutement, de fidélisation, de mentorat et de perfectionnement des ressources humaines autochtones aux orientations organisationnelles.

INCLUSION D'ENTREPRISES AUTOCHTONES À LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ET

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL - Nouer des relations avec des entreprises autochtones et assurer l'intégration de celles-ci aux activités, aux objectifs et aux réseaux organisationnels.

ÉVALUATION DES RETOMBÉES DE LA COLLABORATION - Établir des échanges fructueux dès le début de la planification des projets en y intégrant les connaissances des autochtones, ainsi qu'en reconnaissant les répercussions de ces projets sur les terres et les peuples autochtones, ainsi que sur les communautés environnantes, du point de vue des Autochtones.

3

PARTICIPATION FINANCIÈRE

PARTICIPATION AUX CAPITAUX PROPRES - Établir avec les peuples et les communautés autochtones, ainsi qu'avec leurs partenaires financiers, des échanges axés sur la collaboration et la promotion des intérêts économiques associés aux projets envisagés, en vue de l'obtention de l'approbation des deux parties.

PARTAGE DES REVENUS - Permettre aux communautés autochtones concernées par les projets envisagés d'en tirer des avantages durables à long terme, grâce au partage des revenus en découlant.

INVESTISSEMENT DANS LES NATIONS - Collaborer avec les communautés et les leaders autochtones afin de cerner les enjeux en cause et leur fournir du soutien sous la forme d'appui financier et/ou de services, en mobilisant les ressources ciblées.

4

ENGAGEMENT

COMPRÉHENSION - Reconnaître les capacités, les besoins, la situation et les aspirations de chaque communauté autochtone, grâce à la tenue de consultations constructives et à l'établissement d'ententes significatives.

INTERACTIONS - S'engager continuellement auprès des peuples autochtones qui sont concernés par les projets envisagés, ou qui se trouvent à proximité des sites où ils seront réalisés, et consacrer le temps et les ressources nécessaires pour répondre à leurs besoins pendant et après la réalisation de ces projets.

CONSENTEMENT - Obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des peuples autochtones avant de lancer des projets de développement économique.

Conclusion

Les entreprises qui s'efforcent d'approfondir leur connaissance de l'histoire des peuples autochtones du Canada et de renforcer leurs aptitudes à établir des relations avec les Autochtones en sont encore aux tout premiers stades d'un long cheminement. On attend des entreprises du secteur de l'énergie et des ressources naturelles qu'elles fassent figure de leaders en termes de réalisation de progrès continus.

L'élaboration et l'exécution de futurs projets dans ce secteur reposent sur l'amélioration des relations avec les communautés autochtones, la prise d'engagements permanents et soutenus à l'égard de celles-ci, et l'exploitation par les promoteurs de projets et les collectivités de possibilités mutuellement bénéfiques, qu'il s'agisse de possibilités d'emploi, de participation financière, de formation et de perfectionnement, ou d'intégration des questions d'inclusion aux chaînes d'approvisionnement.

EN QUOI LE TRAVAIL DES ÉQUIPES D'EY CONSISTE-T-IL?

Les équipes d'EY s'emploient activement à améliorer leurs relations avec les peuples autochtones du Canada, notamment en leur proposant des possibilités d'emploi et de formation, de même que des bourses d'études. En s'appuyant sur nos politiques internes, elles offrent

également du soutien aux entreprises autochtones et font la promotion des façons de faire traditionnelles, tout en donnant aux entrepreneurs la possibilité de tirer parti de diverses occasions d'affaires.

Nous reconnaissons que l'amélioration des relations avec les Autochtones s'inscrit dans une démarche progressiste. La mise en œuvre de notre stratégie, qui est harmonisée avec notre Cadre de renforcement des relations avec les Autochtones pour le secteur de l'énergie et des ressources naturelles, est censée s'inscrire dans un processus continu visant à favoriser l'écoute, l'apprentissage, l'établissement de relations, l'élimination des obstacles et la recherche proactive de moyens de mobiliser les communautés autochtones et d'en stimuler le développement, de favoriser l'émergence d'un sentiment d'acceptation et de promouvoir l'inclusion.

LES ENTREPRISES QUI S'EFFORCENT D'APPROFONDIR LEUR CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA ET DE RENFORCER LEURS APTITUDES À ÉTABLIR DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES EN SONT ENCORE AUX TOUT PREMIERS STADES D'UN LONG CHEMINEMENT. ON ATTEND DES ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES QU'ELLES FASSENT FIGURE DE LEADERS EN TERMES DE RÉALISATION DE PROGRÈS CONTINUS.

Nous présentons ci-après les initiatives dont nous travaillons à la réalisation.

ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES >

EY Canada a adopté le cadre de réconciliation que préconise la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont elle intègre les principes et les normes à sa philosophie et à ses activités organisationnelles lorsque des Autochtones, ainsi que leurs terres et leurs ressources, sont en cause. Nous reconnaissons l'importance de travailler dans un esprit d'étroite collaboration et d'établir des relations mutuellement bénéfiques.

CERTIFICATION DE RELATIONS PROGRESSISTES AVEC LES AUTOCHTONES >

En septembre 2023, EY Canada a obtenu la **certification Argent dans le cadre du programme de certification de relations progressistes avec les Autochtones (RPA)** du Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA). L'obtention de cette certification marque un jalon vers la réalisation de notre engagement permanent à promouvoir la réconciliation avec les Autochtones, et nous en sommes fiers. La certification de RPA est un outil qui s'avère utile dans l'établissement de relations avec les peuples, nations et administrations publiques autochtones, du fait qu'elle ouvre la voie vers un accès efficace et équitable à diverses possibilités d'emploi, de formation et de perfectionnement.

BOURSES D'ÉTUDES INDSPIRE >

Dans le cadre du programme d'Indspire Bâtir un avenir meilleur pour les communautés autochtones, diverses bourses d'études sont décernées à des étudiants issus de Premières Nations ou de communautés inuites ou métisses, contribuant ainsi à « ouvrir des portes en misant sur l'éducation ». Ces bourses d'études sont offertes aux étudiants autochtones de partout au Canada qui poursuivent des études postsecondaires en commerce, en comptabilité, en finances, dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) ou en langues autochtones.

CONSEIL DES PROFESSIONNELS AUTOCHTONES

Des équipes d'EY ont mis sur pied le Conseil des professionnels autochtones (CPA), qui représente les professionnels issus de Premières Nations ou de communautés métisses ou inuites et leur donne des moyens d'agir en priorisant la réconciliation, de même que l'établissement de relations et d'espaces inclusifs. Le CPA réalise diverses activités à l'intention de nos employés autochtones, en plus de leur faciliter l'accès aux programmes qui leur sont destinés. En outre, il s'efforce de se tenir au fait de ce qui se passe dans les communautés de partout au pays, de même que chez EY.

RÉSEAU ACCÈS-ENTREPRENEURS >

Le Réseau Accès-entrepreneurs d'EY vise à éliminer les problèmes de disparité que subissent les propriétaires d'entreprises noirs et autochtones. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles qui empêchent les entrepreneurs canadiens de trouver des solutions créatives et novatrices. Le réseau contribue à atténuer ces problèmes de disparité, de sorte que ces leaders puissent accéder aux possibilités d'apprentissage et aux réseaux qui permettent de transcender les obstacles, tout en favorisant la réussite professionnelle et personnelle.

EY RIPPLES >

EY Ripples est notre programme mondial de responsabilité sociale. Les membres d'EY tirent parti des connaissances, compétences et expériences auxquelles donne accès ce programme afin de générer, aux quatre coins du monde, des retombées positives dans la vie de bien des gens qui bénéficient de leur soutien sous la forme de services. Les initiatives réalisées dans le cadre du programme portent sur une grande diversité d'enjeux d'ordre social et environnemental, dont les relations avec les Autochtones. La mise au point d'un système automatisé pour un pavillon de ressourcement, l'organisation d'un événement dans le cadre de la Journée internationale des femmes, et l'établissement d'un budget et de prévisions de revenus pour un cercle du savoir des aînés visant à faire connaître le vécu des survivants des pensionnats autochtones comptent parmi les initiatives réalisées spécialement pour les communautés autochtones.

AUTRES INITIATIVES

Outre ces initiatives particulières, nous avons procédé au déploiement d'une formation de sensibilisation aux cultures autochtones qui s'inscrit dans le prolongement de l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. À l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, nous fermons tous nos bureaux au Canada afin d'encourager nos gens à en apprendre davantage sur les Autochtones et à réfléchir aux questions qui les concernent. Finalement, nous continuons d'offrir des possibilités de formation, telles que les dîners-causeries et les activités de formation sur le leadership.

Nous croyons que nos différences sur les plans personnel, organisationnel et national nous rendent plus forts, et attachons une grande importance à la diversité des points de vue et des expériences, dont nos gens tirent parti pour contribuer à la réalisation de notre objectif de travailler ensemble pour un monde meilleur. Nous nous engageons à faire entendre la voix des Autochtones et à faire en sorte que leurs expériences soient reconnues, accueillies et célébrées. Cet engagement fait partie intégrante de toutes les facettes de nos activités, qu'il s'agisse de nos activités de recrutement ou de nos politiques RH, ou encore de nos relations avec nos partenaires ou de notre façon de redonner aux collectivités.

NOUS CROYONS QUE NOS DIFFÉRENCES SUR LES PLANS PERSONNEL, ORGANISATIONNEL ET NATIONAL NOUS RENDENT PLUS FORTS, ET ATTACHONS UNE GRANDE IMPORTANCE À LA DIVERSITÉ DES POINTS DE VUE ET DES EXPÉRIENCES, DONT NOS GENS TIRENT PARTI POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE NOTRE OBJECTIF DE TRAVAILLER ENSEMBLE POUR UN MONDE MEILLEUR.



Questions essentielles que votre entreprise doit prendre en considération

Les entreprises canadiennes du secteur de l'énergie et des mines ont un rôle important à jouer dans le processus de réconciliation et dans l'offre de soutien aux communautés autochtones de partout au pays. Nous vous invitons à examiner les questions suivantes, qui portent sur le rôle que vous aimeriez jouer maintenant et à l'avenir :

- ③ Votre entreprise a-t-elle une bonne connaissance des capacités, des besoins et de la situation des communautés autochtones sur lesquelles elle influe dans le cadre de ses activités?
- ③ Quel rôle votre entreprise souhaite-t-elle jouer dans le cadre du processus de réconciliation avec les communautés autochtones et quelle stratégie entend-elle mettre en œuvre à cet égard? Dans quels secteurs des investissements s'avèrent-ils nécessaires?
- ③ Les relations de votre entreprise avec les Autochtones devraient-elles figurer parmi ses orientations organisationnelles et sont-elles en voie d'en faire partie?
- ③ Dans quelle mesure les activités de sensibilisation aux cultures autochtones et de promotion du respect de celles-ci sont-elles intégrées à votre environnement organisationnel?
- ③ L'approche appliquée par votre entreprise est-elle globale ou unidimensionnelle? Quel est le type d'approche qui lui convient le mieux?
- ③ Comment votre entreprise fait-elle pour entretenir avec les Autochtones des relations qui soient significatives et durables, plutôt que des relations axées uniquement sur des initiatives ponctuelles?
- ③ Quels sont les coûts et les risques découlant d'une mise en œuvre déficiente d'une stratégie de renforcement des relations avec les Autochtones et, inversement, quels sont les avantages susceptibles de découler d'une mise en œuvre efficace?
- ③ Quels volets de notre Cadre de renforcement des relations avec les Autochtones pour le secteur de l'énergie et des ressources naturelles votre entreprise privilégie-t-elle? Pourquoi?



Comment EY peut vous aider

Il est essentiel de renforcer les relations avec les Autochtones pour permettre la réalisation de progrès dans le cadre du processus de réconciliation avec les communautés autochtones de partout au Canada, d'autant plus que celui-ci s'avère bénéfique pour l'ensemble de la population canadienne. Au cours des 20 prochaines années, la population autochtone du pays devrait croître plus rapidement que la population non autochtone.

Le développement d'un bassin local d'employés et de fournisseurs autochtones favorise la diversification des options envisageables, de même que le renforcement des capacités et la croissance économique des communautés autochtones, tout en permettant à différents groupes de se concentrer sur leurs capacités fondamentales. Les alliances conclues avec des communautés autochtones peuvent aussi constituer des catalyseurs importants dans l'exécution des projets.

Les équipes d'EY se dévouent auprès des entreprises des secteurs public et privé auxquelles elles offrent du soutien tout au long de leur démarche de renforcement de leurs relations avec les Autochtones, en s'appuyant sur notre grand éventail de services :

- ① **Services en stratégies transformationnelles** - Conception de modèles d'exploitation, réalisation d'études et d'analyses de marché, établissement de stratégies de renforcement des relations avec les Autochtones

- ① **Services en changements climatiques et développement durable** - Établissement de stratégies ESG, présentation de l'information ESG, et soutien à la conformité aux politiques visant les secteurs public et privé

- ① **Services de soutien aux chaînes d'approvisionnement et à l'exploitation** - Établissement de stratégies pour chaînes d'approvisionnement et de cibles d'approvisionnement auprès de fournisseurs autochtones

- ① **EY-Parthenon** - Établissement de stratégies organisationnelles, établissement et exécution de stratégies transactionnelles, et prestation de conseils en matière de négociations et de finances

- ① **Exécution de processus de transformation d'infrastructures** - Soutien à l'investissement et prestation de conseils aux fins de la réalisation de grands projets d'infrastructure et de stratégies de recherche de sources de financement; soutien à l'exécution de tous les volets du processus d'élaboration des projets, notamment la délimitation de leur étendue, leur conception, leur gouvernance, leur exécution et leur supervision.

Principales personnes-ressources



Kevin Brennan

Associé, Stratégie et transactions
EY Canada

kevin.b.brennan@parthenon.ey.com

+1 604 899 3551



Theo Yameogo

Associé, Mines et métaux
EY Amériques et EY Canada

theo.yameogo@ca.ey.com

+1 647 523 5279



Warren Tomlin

Associé, Transformation d'entreprise
EY Canada

warren.tomlin@ca.ey.com

+1 613 598 4861



Moz Salim

Associé, Énergie et services publics
EY Canada

moz.salim@ca.ey.com

+1 647 274 1011



Tim Philpotts

Associé, Stratégie et transactions
EY Canada

tim.j.philpotts@ca.ey.com

+1 604 891 8255



Terry McKay

Associé, Pétrole et gaz
EY Canada

terry.e.mckay@ca.ey.com

+1 403 542 0097



Alison Jackson

Associée, Fiscalité
EY Canada

alison.e.jackson@ca.ey.com

+1 403 206 5375



Jonathan Hordo

Directeur, Exécution de processus de
transformation d'infrastructures
EY Canada

jonathan.hordo@ca.ey.com

+1 403 206 5478

AUTEURS



Lance Mortlock

Associé directeur, Énergie et
ressources naturelles
EY Canada

lance.mortlock@ca.ey.com

+1 403 206 5277



Tyson Denhamer

Chef d'équipe, Transformation d'entreprise
EY Canada

tyson.denhamer@ca.ey.com

+1 587 998 7295



Beth Pachkowski

Leader nationale responsable des relations
avec les Autochtones
EY Canada

beth.pachkowski@ca.ey.com

+1 204 954 5556



Brett Bradley

Conseiller senior, Transformation d'entreprise
EY Canada

brett.bradley@ca.ey.com

+1 403 206 5479



Carla Ironside

Directrice, Services consultatifs en
comptabilité financière
EY Canada

carla.ironside@ca.ey.com

+1 403 206 5234

Sources

- Gouvernement du Canada.** *Peuples et communautés autochtones*. Gouvernement du Canada. [En ligne]. Le 30 août 2022. <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100013785/1529102490303>.
- Université de l'Alberta.** *Indigenous Canada*. Université de l'Alberta. [En ligne]. 2023. <https://www.ualberta.ca/admissions-programs/online-courses/indigenous-canada/index.html>.
- Centre national pour la vérité et la réconciliation.** *Commission de vérité et de réconciliation du Canada : Appels à l'action*. Centre national pour la vérité et la réconciliation. [En ligne]. 2015. https://ehprnh2mwo3.exactdn.com/wp-content/uploads/2021/04/4-Appels_a_l-Action_French.pdf.
- Statistique Canada.** *Compte économique des peuples autochtones : méthodologie et résultats provisoires*. Statistique Canada. [En ligne]. Le 29 août 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-604-m/13-604-m2022001-fra.htm>.
- Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.** *Guide de réconciliation des entreprises au Canada*. Toronto : s.n., 2019.
- Indian Resource Council.** *First Nations Engagement in the Energy Sector in Western Canada*. Nation Tsuu T'ina. Alberta : s.n., 2016.
- Institut canadien pour les choix climatiques.** *Les vagues du changement - Leadership autochtone dans l'électrification propre du Canada*. Institut canadien pour les choix climatiques. [En ligne]. Février 2022. <https://climateinstitute.ca/wp-content/uploads/2022/02/ICE-report-FRENCH-FINAL.pdf>.
- Stratégie économique nationale pour les Autochtones au Canada.** *Stratégie économique nationale pour les Autochtones au Canada 2022*. [En ligne]. Juin 2022. https://niestrategy.ca/wp-content/uploads/2022/12/NIES_French_FullStrategy_2.pdf.
- Gouvernement du Canada.** *Diversité au sein des conseils d'administration et de la haute direction des sociétés ayant fait appel au public de régime fédéral - Rapport annuel 2022*. Gouvernement du Canada. [En ligne]. 2022. <https://ised-isde.canada.ca/site/corporations-canada/fr/services-donnees/diversite-conseils-dadministration-haute-direction-societes-ayant-fait-appel-public-regime-2022>.
- Statistique Canada.** *Population autochtone au Canada - projections jusqu'en 2041*. Statistique Canada. [En ligne]. Le 6 octobre 2021. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2021066-fra.htm>.
- Chell, Conor; Roberts, Laura et Ullah, Samina.** *It's Official: Mandatory ESG Disclosure Is Coming to Canada*. MLT AIKINS. [En ligne]. Le 8 avril 2022. <https://www.mltaikins.com/esg/its-official-mandatory-esg-disclosure-is-coming-to-canada/>.
- L'Association canadienne de l'industrie de la chimie.** *Le secteur canadien de la chimie s'engage à renforcer sa collaboration avec les communautés autochtones*. L'Association canadienne de l'industrie de la chimie. [En ligne]. Le 20 janvier 2020. <https://chimiecanadienne.ca/canadas-chemistry-sector-commits-to-enhancing-engagement-with-indigenous-communities/>.
- L'Association minière du Canada.** *Relations avec les Autochtones et les collectivités*. L'Association minière du Canada. [En ligne]. <https://mining.ca/fr/vers-le-developpement-minier-durable/protocoles-et-cadres/reactions-avec-les-autochtones-et-les-collectivites/>.
- L'Association canadienne des producteurs pétroliers.** *Indigenous Engagement and ESG Report*. L'Association canadienne des producteurs pétroliers. 2021.
- CBC News.** *Oil and gas sector sheds light on strides made with Indigenous companies, people*. CBC News. [En ligne]. CBC News. Le 28 octobre 2021. <https://www.cbc.ca/news/canada/calgary/oil-gas-indigenous-companies-1.6228897>.
- Cohen, Gail J.** *Canadian Bar Pushes Law Firms to Increase Recruitment and Retention of Indigenous Lawyers*. Law.com. [En ligne]. Le 21 juin 2021. <https://www.law.com/international-edition/2021/06/21/canadian-bar-pushes-law-firms-to-increase-recruitment-and-retention-of-indigenous-lawyers/>.
- Alberta Energy.** *Alberta's Petrochemical Diversification Program Application Guidelines*. Alberta Energy. [En ligne]. Le 8 juin 2018. <https://open.alberta.ca/dataset/a1412d41-1d10-47c8-9d14-6a06db5a6f24/resource/7624187d-654e-407d-a335-afdec3ad707c/download/petrochemicals-feedstock-infrastructure-application-guidelines.pdf>.
- Gouvernement de l'Alberta.** *Request for Full Project Proposals for Carbon Sequestration Hubs*. Gouvernement de l'Alberta. [En ligne]. Le 3 mars 2022. https://www.alberta.ca/system/files/custom_downloaded_images/energy-request-for-full-project-proposals-rfpp-guidelines.pdf.
- Chatwin, Keith R, et al.** *Indigenous Peoples' Ownership of Energy Projects*. Stikeman Elliott. [En ligne]. Le 4 septembre 2019. <https://www.stikeman.com/fr-ca/savoir/droit-canadien-energie/Participation-des-peuples-autochtones-aux-projets-energetiques>.
- Manitoba Finance Central Services, Procurement and Supply Chain Division.** *Manitoba's Indigenous Procurement Initiative (IPI)*. Gouvernement du Manitoba. [En ligne]. Le 1^{er} juin 2023. <https://www.gov.mb.ca/central/psc/pubs/api/Indigenous%20Procurement%20Initiative.pdf>.
- Gouvernement de la Saskatchewan, Energy and Resources Service Desk.** *Indigenous Participation*. Gouvernement de la Saskatchewan. [En ligne]. Mars 2021. <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2021/february/09/new-indigenous-participation-program-announced-in-the-oil-and-gas-sector>.

22. **Gouvernement de la Saskatchewan.** *Province Supports Indigenous Participation In Pipeline Projects.* Gouvernement de la Saskatchewan. [En ligne]. Le 23 septembre 2020. <https://www.saskatchewan.ca/government/news-and-media/2020/september/23/indigenous-participation-in-pipeline>.
23. **Gouvernement du Canada.** *Le gouvernement du Canada annonce des mesures d'envergure fédérale dans le but d'offrir plus de possibilités aux entreprises autochtones.* Gouvernement du Canada. [En ligne]. Le 6 août 2021. <https://www.canada.ca/fr/services-publics-appvisionnement/nouvelles/2021/08/le-gouvernement-du-canada-annonce-des-mesures-denvergure-federale-dans-le-but-doffrir-plus-de-possibilites-aux-entreprises-autochtones.html>.
24. **Statistique Canada.** *La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance.* Statistique Canada. [En ligne]. Le 21 septembre 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220921/dq220921a-fra.htm>.
25. **Indigenous Corporate Training Inc.** *Why it makes good business sense to hire Aboriginal workers.* Working Effectively with Indigenous Peoples. [En ligne]. Le 24 septembre 2012. <https://www.ictinc.ca/blog/why-it-makes-good-business-sense-to-hire-aboriginal-workers>.
26. **Gouvernement de l'Alberta.** *Working With Employers to Recruit and Retain Indigenous People.* ALIS. [En ligne]. 2023. <https://alis.alberta.ca/inspire-and-motivate/working-with-employers/working-with-employers-to-recruit-and-retain-indigenous-people/>.
27. **Le Conference Board of Canada.** *Indigenous Ownership: A New Economic Era.* Conference Board Canada. [En ligne]. Le 7 février 2022. <https://www.conferenceboard.ca/in-fact/indigenous-ownership/>.
28. **Blackman, Jeff.** *Researching Indigenous Partnerships: An Assessment of Corporate-Indigenous Relations.* Ottawa : R.A. Malatest & Associates Ltd. 2017.
29. **La Commission de vérité et réconciliation du Canada.** *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : sommaire du rapport final de la commission de vérité et réconciliation du Canada.* 2015.
30. **TC Énergie.** *Mise à jour du plan d'action pour la réconciliation de TC Énergie.* [En ligne]. Mars 2021. <https://www.tcenergy.com/siteassets/pdfs/sustainability/indigenous/journey-towards-reconciliation/tc-energy-reconciliation-action-plan-march-2021.pdf>.
31. **Suncor Énergie.** *La Première Nation de Fort McKay et la Première Nation crie Mikişew concluent l'achat d'une participation de 49 pour cent dans le projet d'agrandissement du Parc de stockage Est de Suncor.* Suncor. [En ligne]. Le 22 novembre 2017. <https://sustainability-prd-cdn.suncor.com/-/media/project/suncor/files/news-releases/2017/2017-11-22-la-premiere-nation-de-fort-mckay-et-la-premiere-nation-crie-mikisew-concluent-fr.pdf>.
32. **Birchcliff Energy Ltd.** *2021 Environmental, Social and Governance (ESG) Report.* Birchcliff Energy. [En ligne]. Mai 2022. <https://www.birchcliffenergy.com/sites/default/files/docs/esg/esg-report-2021.pdf>.
33. **Cameco Corporation.** *2020 ESG Report.* Cameco Corporation. [En ligne]. 2020. https://s3-us-west-2.amazonaws.com/assets-us-west-2/sustainability-report/Cameco_2020_ESG_Report.pdf.
34. **Fortescue Future Industries.** *Fortescue Future Industries and Indigenous leaders in Canada collaborate on green hydrogen projects.* Fortescue Future Industries. [En ligne]. Le 6 décembre 2021. <https://fortescue.com/news-and-media/news/2022/07/01/fortescue-future-industries-and-indigenous-leaders-in-canada-collaborate-on-green-hydrogen-projects-2021-12-06>.
35. **Varcoe, Chris.** *Varcoe: In massive power project deal, province gives First Nations 'seat at the table', model for future.* Calgary Herald. [En ligne]. Calgary Herald. Le 10 septembre 2020. <https://calgaryherald.com/opinion/columnists/varcoe-in-massive-power-project-deal-province-gives-first-nations-seat-at-the-table-model-for-future>.
36. **KinetiCor.** *About. KinetiCor.* [En ligne]. 2022. <https://kineticor.ca/about/>.
37. **National Indigenous Economic Strategy.** *Growing the Canadian Economy: New National Indigenous Economic Strategy is an economic stimulus for Canada.* Cision. [En ligne]. Cision. Le 6 juin 2022. <https://www.newswire.ca/news-releases/growing-the-canadian-economy-new-national-indigenous-economic-strategy-is-an-economic-stimulus-for-canada-878986587.html>.
38. **Chen, Jackson.** *Montem signs agreement with Piikani Nation for renewable energy complex in Alberta.* Canadian Mining Journal. [En ligne]. Le 27 juillet 2022. <https://www.canadianminingjournal.com/news/montem-signs-agreement-with-piikani-nation-for-renewable-energy-complex-in-alberta/>.
39. **PR Newswire.** *Cascade Power Project Wins Canadian Power Deal of the Year Award.* Market Insider. [En ligne]. Le 6 janvier 2021. <https://markets.businessinsider.com/news/stocks/cascade-power-project-wins-canadian-power-deal-of-the-year-award-1029937436>.

EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

La raison d'être d'EY est de bâtir un monde meilleur, de créer de la valeur à long terme pour les clients, les gens et la société, et de renforcer la confiance à l'égard des marchés financiers.

S'appuyant sur les données et la technologie, les équipes diversifiées d'EY présentes dans plus de 150 pays instaurent la confiance au moyen de la certification, et aident les clients à prospérer, à se transformer et à exercer leurs activités.

Que ce soit dans les services de certification, de consultation, de stratégie, de fiscalité ou de transactions, ou encore, au sein des services juridiques, les équipes d'EY posent de meilleures questions pour trouver de nouvelles réponses aux enjeux complexes du monde d'aujourd'hui.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés membres d'EY ne pratiquent pas le droit là où la loi l'interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

© 2024 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.
Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

4368923
DE00

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

ey.com/ca/fr